MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires
Direction départementale des territoires et de la mer

Financé
par l'Union européenne

campagne 2024
Aide ovine (AO) • Bordereau de perte

IMPORTANT : les explications pour remplir le *Bordereau de perte* sont détaillées dans la notice disponible sur telepac ou auprès de la DDT(M). Les justificatifs de perte doivent être conservés sur l'exploitation.
Si vous estimez que la perte peut bénéficier d'une dérogation pour force majeure ou circonstance naturelle, vous devez compléter cette déclaration par l'envoi d'un courrier à votre DDT(M), où vous formulez votre demande de dérogation et apportez les justifications utiles.

N° Pacage ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐ N° Siret ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

Nom, prénom ou dénomination sociale : .....

Je déclare avoir perdu ☐☐☐☐ femelle(s) de mon effectif engagé pour les aides ovines.

Cette perte est intervenue le _____ / _____ / 2024 pour le motif suivant : ☐ vente ☐ abattage sanitaire ☐ accident ☐ mortalité ☐ autre (précisez) : .....

Par ailleurs, je déclare avoir remplacé ces pertes par ☐☐☐☐ brebis et ☐☐☐☐ agnelle(s).

Ce remplacement a été réalisé le _____ / _____ / 2024

Commentaires : .....

À : ....., le ☐☐☐☐ 2 0 2 4

Signature de l'exploitant, ou du représentant légal en cas de forme sociétaire autre que GAEC, ou de l'associé ayant reçu délégation de signature électronique par les associés en cas de GAEC :

ISCC*50010
IMPRIMERIE NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires
Direction départementale des territoires et de la mer

Financé
par l'Union européenne

campagne 2024
Aide ovine (AO) • Bordereau de localisation

Important : les explications pour remplir le *Bordereau de localisation* sont détaillées dans la notice disponible sur telepac ou auprès de la DDT(M).

N° Pacage ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐ N° Siret ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

Nom, prénom ou dénomination sociale : .....

Je déclare que mes animaux engagés pour les aides ovines sont susceptibles d'être localisés au cours de la période de détention obligatoire, soit du 1er février au 10 mai 2024 inclus :

☐ dans un bâtiment de mon exploitation. *Veuillez préciser la localisation du bâtiment (nom de la commune)* : .....
.....

☐ sur des îlots figurant dans le registre parcellaire de ma déclaration de surfaces 2023.

☐ sur des îlots non déclarés dans le registre parcellaire de ma déclaration de surfaces 2023. Ces îlots sont les suivants :

Commune	Agriculteur ayant déclaré ces îlots en 2023 (s'il est connu)			Lieu-dit ou autres précisions sur la localisation
	Numéro Pacage	Nom	N° îlot	
	☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐		☐☐	
	☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐		☐☐	
	☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐		☐☐	
	☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐		☐☐	
	☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐		☐☐	

☐ sur des estives, alpages ou parcours collectifs *(veuillez indiquer la dénomination de l'estive)* .....
.....

À : ....., le ☐☐☐☐ 2 0 2 4

Signature de l'exploitant, ou du représentant légal en cas de forme sociétaire autre que GAEC, ou de l'associé ayant reçu délégation de signature électronique par les associés en cas de GAEC :

ISCC*50010
IMPRIMERIE NATIONALE